

Image not found or type unknown



Pee - beneficiaire en cas de desces du titulaire

Par **nathdus60**, le **06/11/2008 à 10:10**

BonjourrrrrJe possede un PEE , je suis marié et ai un enfant d'un premier lit.rnrnJ'ai designé mon epouse comme beneficiaire en cas de decèsrnrnma question :rnrncomment se passe reellement le partage de la somme du PEE ?rnrnmerci de votre reponse , je precise que la direction ne mon entreprise n'a pas su repondre a ma question!!!rnrnmerci a vous rnbien cordialementrnrnmaxime